



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 7 Numéro 4 Décembre 2015

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Et l'automne fut beau et chaud. Nous en sommes à la mi-décembre et les températures sont largement au-dessus des normales, mais n'ayez crainte la neige viendra! Souhaitons qu'il y en ait assez pour que nos jeunes et moins jeunes puissent pratiquer leurs sports d'hiver pendant leur période de congé des Fêtes...

Cet automne il y a eu 2 réunions importantes concernant le Chemin de St-Rémi. Pour résumer, le projet chemine, progresse ; les premiers pèlerins devraient déambuler dans nos rangs et nos rues à partir du mois d'avril 2016. Nos 6 familles d'accueil sont enthousiastes et en attente de ces marcheurs. La grande question est de connaître le nombre de ceux-ci au cours de la première année et des années subséquentes. Ce flot de touristes apportera un revenu substantiel aux familles d'accueil, une nouvelle dynamique dans le village et éventuellement de nouveaux résidents. Il est très réconfortant d'entendre les commentaires forts positifs de ces gens qui voient notre village ; ils sont émerveillés par la beauté de notre site et par l'accueil et la chaleur de la réception qu'ils reçoivent ici!

Quant à la route des Monts Notre Dame, celle pour les véhicules, elle verra le jour en juin 2016. Son financement est sur la bonne voie. M. Hugo Belzile en est le coordonnateur sous la supervision d'un premier conseil d'administration, élu à l'Assemblée générale de fondation du 21 novembre à Esprit-Saint. Le C.A est composé de 24 membres dont les 14 représentants des 14 municipalités traversées. M. Elzéar Lepage est notre représentant ; le président de ce C.A. est M. Francis Gagné. Pour 2016 Lac-des-Aigles investira 2 000\$ à partir de notre enveloppe de l'ancien pacte rural, montant non récurrent et déboursé une quote-part de 1\$ par habitant, soit 539\$ pour les coûts d'opération. Vous verrez apparaître les premières balises au mois de mai.

Mes 6 collègues du conseil municipal, ainsi que tous les employés (es) se joignent à moi pour vous offrir un très bel hiver 2016 ainsi qu'une période des fêtes inoubliable.

Claude Breault
Maire



Prochaines parutions du Bulletin :

- Printemps 2016
- Été 2016
- Automne 2016
- Hiver 2016

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2016
- 12 juin 2016
- 9 septembre 2016
- 11 décembre 2016

Table des matières

Mot du maire	1
Informations municipales	2-8
Temps des Fêtes	9-10
La vie scolaire	11
Formation RCR au LDA.	11
Info-Biblio	12-13
Bacs – Entretien hivernal	14
OMH – Loyer	14
Téléphonie plainte	14
Développement	15
Horaires municipaux 2016.	15
Tournoi de pêche	16
Comité des Loisirs	17
Mot de Postes Canada	17
Projet Le Maillon.	18
COSMOSS – Enfants,	19
RIDT - Vaisselle,	20
Service Texto 9-1-1	21
Vivre avec ma mère âgée	22
Parc National Témiscouata	22
Internet, Parc Natur'Ailes	23
Horaires	23-24
Événements à venir	24
Conseil municipal & employés municipaux	24

INFORMATIONS MUNICIPALES

Correspondance (octobre-novembre-décembre)

1. Reçu de la MRC comme 1^{er} revenu éolien un chèque de 18 697,33 \$ le 18-09-2015.
2. Lettre du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent nous informant qu'ils ont désigné le Dr Raynald Cloutier comme responsable pour l'élaboration et l'application de notre programme de santé spécifique. Nomination valide pour 2 ans et renouvelable.
3. Lettre de remerciement des Cuisines Collectives pour le prêt du local.
4. Reçu carte de remerciement du Comité d'embellissement de la cour d'école « Votre contribution a fait LA différence ».
5. État d'avancement du dossier de la Réforme cadastrale : il est prévu sur le site d'Énergie et Ressources naturelles Québec que la consultation des propriétaires sera vers 2015-12-14 et le dépôt de la réforme en avril 2016.
6. Reçu de la CAURÉQ un chèque de 1 245,45 \$ comme redistribution des excédents 2014-2015.
7. Reçu virement de 20 559 \$ tel que prévu comme subvention de Développement économique Canada le 29-09-2015 pour les travaux au sous-sol.
8. Communiqué de presse que la marche de l'Alzheimer a connu un autre succès au Témiscouata 14 431 \$ d'amasser.
9. Reçu de la MRC comme 1^{er} redistribution carrière sablière un chèque de 607,48 \$. Une autre redistribution pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre devrait nous parvenir cette année.
10. Courriel reçu le 16-10-2015 concernant la Réforme Cadastre nous informant qu'un changement a été apporté dans le calendrier pour Lac-des-Aigles et Biencourt. La consultation des propriétaires devrait avoir lieu le 24 mai 2016 et l'utilisation du cadastre rénové se fera en décembre 2016.
11. Autre courriel concernant la rénovation cadastrale : La Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, prévoit que le ministre des Ressources naturelles (MRN) doit soumettre à une consultation le projet de plan cadastral de rénovation. Pour les grands propriétaires fonciers dont la municipalité en fait partie, cette consultation prend la forme d'une demande d'avis technique. Dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale liés au mandat cité en objet, et conformément à l'article 13 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, la Direction générale de l'arpentage et du cadastre souhaite obtenir vos commentaires à l'égard de la représentation et du regroupement des lots appartenant à l'organisme que vous représentez. Avis technique d'ici le 16 novembre (à faire).
12. Fonds Jeunesse Témiscouata vous invite à leur Gala qui aura lieu jeudi le 5 novembre à 18 h à St-Eusèbe.
13. Communiqué de la MRC : Accès Loisirs sera bientôt au Témiscouata.
14. Autre communiqué de la MRC : Des initiatives porteuses pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
15. Reçu de Mme Lucie Fortin du Comité Jeunesse de la Vallée-des-Lacs le compte rendu de leur rencontre du 21 octobre dernier à laquelle a participé M. Elzéar Lepage, conseiller. La prochaine rencontre est prévue le 27 avril.
16. Reçu carte de Mme Renée Bernard en remerciement à tous les élus et employés.
17. Reçu carte de remerciement de la Fabrique pour la réparation de la rue Belzile.
18. Reçu de la MRC un 2^e chèque comme revenu éolien de 16 503,14 \$ le 2 décembre 2015. Portant le total à 35 200,47\$.
19. Reçu de la MRC leurs prévisions budgétaires 2015-2016.
20. Reçu communiqué de la MRC à l'effet que le Programme RénoRégion a été lancé le 1^{er} décembre et entrera en vigueur le 24 décembre 2015.
21. Document sur le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent; retombée moyenne par dollar investi en culture entre 6\$ et 12 \$.
22. La Maison des jeunes « La Piôle » vous écrit pour vous remercier pour votre contribution pour leur activité du Bingo du Banquier. « Votre contribution a été grandement appréciée,...
23. Boralex est heureuse d'annoncer la mise en service commerciale du projet éolien Témiscouata II, le 11 novembre dernier.
24. Reçu du ministre des Transports, le 18 novembre une lettre autorisant la programmation des travaux en voirie locale dans le cadre du Programme TECQ. Et reçu lettre du MAMOT le 20 novembre, nous informant que notre programmation de 112 137 \$ a été acceptée (plan d'intervention 13 750\$, trottoirs 73 387 \$ et asphalte garages 25 000\$) et nous informant que nous devons soumettre avant le 15 octobre la réalisation des travaux, le formulaire confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre et les prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

REVENUS 2016

Recettes de sources locales : 40 % du budget	
Taxes foncières	273 783,00 \$
Surtaxe terrains vagues desservis	1 299,00
Taxe aqueduc	24 310,00
Taxe égouts	34 883,00
Matières résiduelles	34 686,00
Taxe-Réserve-Vidange boues étangs aérés	4 448,00
Taxes fosses septiques	8 520,00
Recyclage	<u>14 323,00</u>
	396 252,00 \$
Paiements tenant lieu de taxes : 1 % du budget	
Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>10 000,00 \$</u>
Transferts : 38 % du budget	
Péréquation	146 400,00 \$
Ent. du réseau routier local et subvention	84 651,00
Subvention taxe essence	138 750,00
Intérêts – Remb. Bibliothèque	<u>1 000,00</u>
	370 801,00 \$
Services rendus : 21 % du budget	
Services rendus aux org. munic.	5 525,00 \$
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	141 661,00
Autres (permis, mutation, intérêts, carrières,...)	24 500,00
Revenu éolien	18 000,00
Services rendus (photoc., loc.salles,...)	4 644,00
Parc Natur'Ailes	<u>10 000,00</u>
	203 086,00 \$
TOTAL DES REVENUS :	<u>981 383,00 \$</u>

TAXES

La taxe foncière demeure à 0,85 \$/ 100 \$

Les taxes de la cueillette des ordures, du recyclage, d'aqueduc et étang aéré demeurent inchangées. Seule la taxe pour les égouts augmente, et passe de 121.44\$ à 150\$ dû à une formation exigée par le ministère.

Détail des remboursements en capital de 2016**Sécurité incendie**

Camion incendie : 8 500 \$ avec solde à zéro en août 2016
Transporteur d'eau : 19 025 \$ en capital et 2 154 \$ en intérêts (Crédit-bail terminant en avril 2018)

Édifice municipal : Terminé en 2015.

Tracteur-souffleur : 759.20 \$ avec solde à zéro en janvier

Bibliothèque : 56 400 \$ à 90 % par le gouvernement MCCCCF (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) avec solde à zéro en mai.

Le montant alloué au Comité des Loisirs sera de 20 000\$; ce qui revient à 2 % du budget total pour un service essentiel.

En 2016 nous ferons l'acquisition d'un nouveau camion à neige âgé de quelques années.

CHARGES 2016

Administration générale : 20 % du budget	
Législation	22 096,00 \$
Gestion financière et greffe	110 870,00
Évaluation	41 200,00
Autres (assurances générales,...)	<u>29 066,00</u>
	203 232,00 \$
Sécurité publique : 10 % du budget	
Service de police	24 632,00 \$
Protection contre l'incendie	73 388,00
Quote-part Croix Rouge	<u>160,00</u>
	98 180,00 \$
Transport : 25 % du budget	
Voirie municipale	109 775,00 \$
Enlèvement de la neige	122 690,00
Éclairage des rues	5 200,00
Signalisation, circulation	1 000,00
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 570,00</u>
	240 235,00 \$
Hygiène du milieu : 12 % du budget	
Réseaux distribution de l'eau	20 780,00 \$
Fosses septiques (Quote-part)	441,00
Réseaux d'égouts	48 820,00
Gestion des matières résiduelles	30 625,00
Gestion des matières recyclables	<u>16 026,00</u>
	116 692,00 \$
Santé et bien-être : 0.2 % du budget	
OMH et quote-part santé	<u>1 814,00 \$</u>
Aménagement, urbanisme et développement : 3 %	
Urbanisme et zonage	15 771,00 \$
Quote-part MRC dév. et agent	7 292,00
Fleurons	<u>4 000,00</u>
	27 063,00 \$
Loisirs et Culture : 8 % du budget	
Édifice municipal	26 838,00 \$
Plage	7 304,00
Parc Natur'Ailes	17 457,00
Subv. Loisirs, act. récréatives	21 280,00
Bibliothèque – Loc. de volumes	2 702,00
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>5 787,00</u>
	81 368,00 \$
Frais de financement : 0.6 % du budget	
Intérêts Dette à long terme	4 524,00 \$
Frais	<u>1 300,00</u>
	5 824,00 \$
Autres activités financières : 21 % du budget	
Remboursement en capital	39 265,00 \$
Investissement – Taxe d'essence	138 750,00
Projets voirie et borne sèche	24 512,00
Réserve financière – Boues	<u>4 448,00</u>
	206 975,00 \$
TOTAL DES CHARGES ET	
ACTIVITÉS FINANCIÈRES :	<u>981 383,00 \$</u>

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

Résolution 263-15 GESTIONNAIRE – PARC NATURELLES

Reçu lettre de Mme Renée Bernard : étant donné son état de santé elle doit quitter, à regret, son poste de gestionnaire à compter d'aujourd'hui. Renée a été embauchée en décembre 2008 (7 ans).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission de Mme Renée Bernard.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles aille par appel d'offre de candidatures pour le poste de gestionnaire.

Que les gens aient jusqu'au 21 octobre 14 h pour faire leur offre par écrit à la municipalité sous enveloppe scellée avec mention GESTIONNAIRE. À la réunion d'ajournement du 21 octobre à 19 h 30 ce sujet sera traité.

Résolution 264-15 ENTRETIEN MÉNAGER - CONCIERGERIE

Reçu lettre de non renouvellement de contrat par Mme Lisette Côté, concierge au 73, Principale, effectif le 31 décembre 2015.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme ce poste de Concierge dorénavant Préposé à l'entretien.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles aille en appel de candidature pour le contrat de Préposé à l'entretien ménager du 73, rue Principale ; Que les soumissionnaires aient jusqu'au 21 octobre 14 h pour faire parvenir leur offre de candidature par écrit sous enveloppe scellée avec mention Préposé à l'entretien. À la réunion d'ajournement du 21 octobre à 19 h 30 ce sujet sera traité et les enveloppes seront ouvertes à 19 h.

Résolution 265-15 2^e EMPLOYÉ AUX CHEMINS D'HIVER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Doris Dubé comme 2^e employé aux chemins d'hiver pour 2015-2016 au salaire fixé lors du budget 2015.

Le maire M. Claude Breault et le contremaître M. Berthier Beaulieu sont mandatés pour signer leurs contrats respectifs.

Résolution 268-15 DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

En 2015, trois (3) soumissions reçues et ouvertes publiquement sont 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé 1500\$ + taxes = 1724.63\$, Les Cultures B.M. 1400 \$ + taxes = 1609.65\$ et Excavation Jean-Guy Roy 1150 \$ + taxes = 1322.21\$. Le plus bas soumissionnaire est Excavation Jean-Guy Roy 1150 \$ + taxes = 1322.21\$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du plus bas soumissionnaire soit Excavation Jean-Guy Roy 1150 \$ + taxes = 1322.21\$ pour le déneigement des stationnements des édifices situés au 73 et au 75, rue Principale et de l'entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2015-2016 soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril payable en un seul versement à la fin de la saison.

Résolution 269-15 CHEMIN DE ST-RÉMI (RESPONSABLE, DATEUR...)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prenne acte que la nouvelle présidente du Comité du Chemin de St-Rémi est Mme Linda Boucard. Mme Jeannine Tremblay et M. Elzéar Lepage seront les représentants municipaux pour l'importante réunion du 17 octobre prochain à Esprit-Saint.

Résolution 271-15 HALLOWEEN

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la sortie de camions incendie pour la sécurité des enfants le soir de l'Halloween qui sera samedi, le 31 octobre.

Résolution 275-15 BINGO LE BANQUIER

La Maison des Jeunes organisera un Bingo Le Banquier le 21 novembre prochain à 19 h 30 et demande la salle gratuitement ainsi qu'un envoi collectif et une commandite en argent pour leur prix du gros lot final.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le prêt de la salle et de l'envoi collectif comme commandite à la Maison des Jeunes pour leur Bingo du 21 novembre prochain et fournisse une aide monétaire de 100 \$.

Résolution 281-15 INSPECTEUR

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission de M. Simon Giguère. Elle décide aussi d'être partie prenante du nouveau processus qui sera enclenché par la Municipalité de Squatec pour le partage d'un inspecteur et d'en payer sa part.

Résolution 287-15 CONCIERGERIE AU 73, PRINCIPALE

Suite à l'appel de candidature fait par la poste le 6 octobre 2015, pour Préposé à l'entretien, la municipalité a reçu une (1) offre soit celle de Chantal Corbin comme Préposé à l'entretien ménager à la Caisse.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Chantal Corbin pour le contrat de l'entretien ménager du 73, rue Principale.

Résolution 289-15 DEMANDE DU VERSEMENT DE LA 2^e TRANCHE DE 10 000 \$

Reçu résolution demandant le versement de la 2^e tranche.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de verser la 2e tranche budgétisée de 10 000 \$ aux Loisirs de Lac-des-Aigles.

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

Résolution 299-15 3^E EMPLOYÉ

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage comme 3^e employé aux chemins d'hiver 2016 le même que l'année dernière soit M. Guillaume Dubé.

Résolution 305-15 SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER LOCAL – TRAVAUX RANG BÉDARD

Les travaux au rang Bédard sont terminés pour un coût total de 27 929,47 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Bédard pour un montant net subventionné de 27 929,47 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution 306-15 SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par invitation auprès de 3 entreprises de Lac-des-Aigles soit 9125-6230 Québec inc. (Exc. Régis Bérubé), Les Cultures B.M. et Excavation Jean-Guy Roy pour sa demande de soumissions pour la location de machinerie lourde et que l'ouverture des soumissions se fasse à 19 h 30 lundi le 7 décembre 2015.

Résolution 307-15 BUDGET 2016 - RIDT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2016 correspondant pour Lac-des-Aigles à un montant de 46 651 \$.

Résolution 308-15 REPRÉSENTANT - RIDT

Le délégué et le substitut de la municipalité doivent être nommés pour l'année 2016.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme pour 2016 M. Elzéar Lepage comme délégué et M. Michel Dubé comme substitut de la municipalité de Lac-des-Aigles pour la RIDT.

Résolution 309-15 ROUTE DU GRAND AIR – CONTRIBUTION, RESPONSABLE ET DÉLÉGUÉ

Le maire a remis une facture de 200 \$ à payer comme contribution 2015 à la Route du Grand Air. En juin 2014, 200 \$ a été payé en soutien à ce projet. Demande pour désigner un responsable municipal pour ce dossier, un élu pour être sur le CA et assister à leur assemblée générale de fondation.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles contribue pour une 2^e année au projet de la route du grand Air pour un montant de 200\$. Qu'elle désigne M. Elzéar Lepage comme responsable de ce dossier. Et qu'elle délègue le conseiller Elzéar Lepage pour siéger, s'il y a lieu, sur le Conseil d'administration de la Corporation touristique de la Route des Monts Notre-Dame et assister à leur Assemblée générale de fondation qui aura lieu Samedi, le 21 novembre au Centre des Loisirs d'Esprit-Saint à compter de 10 h., ainsi que Claude Breault. Qu'elle accepte aussi de budgétiser 1 \$ per capita pour 2016.

Résolution 310-15 ROUTE DU GRAND AIR – TRAJET, NOMINATION, PICTOGRAMME ET MIQ

Changement du nom pour la Corporation touristique de la Route des Monts Notre-Dame.

Considérant l'implantation d'une 3^e route touristique signalisée au Bas-Saint-Laurent qui traverserait le territoire de notre municipalité et relierait Dégelis à Sainte-Luce ; Considérant que cette route consolidera l'offre touristique et les services de proximité des municipalités ; Considérant que le projet a déjà obtenu l'appui de la population, des intervenants touristiques et des organismes de développement des MRC du Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de la Mitis ; Considérant qu'une telle route touristique représente une vitrine nationale pour nos entreprises et aura pour effet de renforcer le pouvoir attractif de notre territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accorde son approbation au trajet recommandé par les membres du Comité de signalisation des routes et circuits touristiques du Québec et donne son accord pour le nom, **La Route des Monts Notre-Dame** et le pictogramme tel que proposé. De plus, la municipalité s'engage à autoriser le ministère des Transports du Québec à installer la signalisation de **la Route des Monts Notre-Dame** sur le réseau routier dont elle a la responsabilité d'entretien.

Résolution 311-15 CHEMIN DE ST-RÉMI

M. Elzéar Lepage a participé avec Mme Jeannine Tremblay à la rencontre du 17 octobre dernier à Esprit-Saint.

Facture de 2 repas à 10 \$ à lui rembourser et son déplacement.

Il y aurait 2 résolutions à adopter une concernant la demande d'accréditation des centres d'hébergements et l'autre sur Attestation à la réglementation municipale et il serait du devoir du futur inspecteur de vérifier avant si tous les hébergements sont conformes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rembourse M. Elzéar Lepage pour les 2 repas qu'il a payés à la rencontre du 17 octobre ainsi que ses frais de déplacement pour un total de 34,62 \$.

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

Résolution 312-15 DEMANDE DU COMITÉ DES PANIERS DE NOËL

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël demandant un don pour acheter des denrées périssables pour les paniers. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 100 \$ au Comité des paniers de Noël pour l'achat de denrées périssables.

Résolution 313-15 GUIGNOLÉE

En 2015 les bénévoles de la Guignolée passeront de porte en porte dimanche le 6 décembre. Lettre reçue d'Isabelle Michaud pour le Club Optimiste, demandant la salle du conseil pour dimanche le 6 décembre à compter de midi pour la Collecte des denrées pour les paniers de Noël par les Optimistes. Demande pour l'envoi collectif et demande l'autorisation d'installer au même endroit le sapin de Noël (structure fabriquée l'année dernière). La salle du conseil est prise de 8 h à 11h-11h30, examen de pompiers. La Guignolée suivra à midi. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle du conseil dimanche le 6 décembre à compter de midi ainsi que de défrayer le coût de l'envoi collectif, la salle propre au début, propre à la fin. Qu'elle autorise le Club Optimiste à installer au même endroit que les années précédentes le sapin de Noël (la structure fabriquée l'année dernière).

Résolution 314-15 ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Pour 2016 tournoi de pêche le 9 janvier. Demande chalet # 2, salle, kiosque... Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter le kiosque ainsi que la salle municipale gratuitement à l'Association de l'ensemencement du lac pour la tenue de leur Tournoi de pêche annuel le 9 janvier prochain. Et le chalet # 2 si disponible. Les locaux doivent être remis propres, planchers lavés,...

Résolution 316-15 FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Formulaire de contribution pour le Fonds Jeunesse Témiscouata 2015-2016 à 133.50 \$ soit 534 contribuables x 0,25\$/capita. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de contribuer au fonds Jeunesse Témiscouata 2015-2016 au montant de 133.50\$.

Résolution 322-15 SURPLUS- FOSSES SEPTIQUES, MODERNISATION,.....

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approprie, un montant correspondant à la différence entre les dépenses pour fosses septiques et les revenus fosses, du surplus accumulé fosses soit 8 560 \$ (Revenus 2015) - 14 634 \$ (Dépenses 2015 - 82 vidanges) = 6 074 \$. Le solde du surplus accumulé affecté fosses sera de 16 044 \$ (en 2014) - 6 074 \$ (en 2015) = 9 970\$. Que la municipalité transfère 5 000 \$ pour la 2^e année de 3 ans (2014-2015-2016) pour la modernisation dans un nouveau fond : surplus accumulé affecté pour modernisation de l'évaluation qui sera rendu à 10 000 \$ (2015) (total à payer en 2017 à Servitech environ 15 273,17\$). Et aucun transfert ne sera fait dans le surplus accumulé affecté réforme cadastrale étant donné que le solde est de 30 000 \$ et que ce montant serait suffisant pour les coûts prévus.

Résolution 324-15 TAXES À RECEVOIR - LETTRE ULTIME ET PROCÉDURES DE RECOUVREMENT

Le 4 novembre 2015 la facture de pénalité adoptée à la réunion de novembre a été postée aux contribuables ayant des dus, ceux-ci avaient jusqu'au 2 décembre pour payer.

#	Matricule	Taxes 2015	Mutation	Pénalité	Intérêts au 14-12-2015	Total	Entente
1	1513-53-4170	559.98 \$		20.00 \$	32.59 \$	612.57 \$	
2	1616-50-6160	787.40 \$		20.00 \$	7.24 \$	814.64 \$	Chèques postdatés
3	1616-85-0075	1 008.89 \$		20.00 \$	130.11 \$	1 159.00 \$	Chèque postdaté
4	1617-94-9590	725.02 \$		20.00 \$	51.67 \$	796.69 \$	
5	1715-08-7052	243.10 \$		12.16 \$	47.11 \$	302.37 \$	
6	1717-01-6510	301.99 \$		20.00 \$	4.95 \$	326.94 \$	Chèques postdatés
7	1717-05-0015	211.66 \$	164.16 \$	18.75 \$	28.11 \$	422.68 \$	
8	1717-06-8580	1 449.01 \$		20.00 \$	259.97 \$	1 728.98 \$	Aubaines du Lac
9	2021-71-4030	244.21 \$		12.21 \$	7.50 \$	263.92 \$	
10	2120-15-6000	572.08 \$		20.00 \$	59.43 \$	651.51 \$	
		6 103.34 \$	164.16 \$	183.12 \$	628.68 \$	7 079.30 \$	

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée et une autre non enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2015 pour ceux dont les comptes sont encore impayés au 7 décembre 2015 et pour les comptes pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement d'ici le 14 décembre 2015 (6 propriétaires).

Et qu'elle adopte, suite aux paiements ou ententes qu'elle recevra, la liste qui en résultera pour envoi à la MRC le 14 décembre prochain pour vente pour taxes non-payés tel que requis à l'article 1023 du Code municipal.

Qu'elle officialise cette liste des contribuables endettés envers la municipalité telle que présentée par la directrice générale et en autorise l'envoi à la Commission scolaire afin de l'informer de son intention de vendre pour non-paiement de taxes et demande à la commission scolaire de vérifier les adresses et de les corriger, s'il y a lieu, et de se préparer à fournir le montant des arrérages de taxes scolaires dues pour ces immeubles, à une étape ultérieure tel que requis dans la procédure de la MRC.

La Municipalité délègue le conseiller M. Michel Dubé ou l'inspecteur M. Berthier Beaulieu ou le maire M. Claude Breault pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

Résolution 331-15 CANDIDATURE

Choix du gestionnaire : 2 Candidatures reçues : celle de Mme Marie Noëlle Leclerc et celle de M. Patrice Croft.

- Téléphone à faire changer d'adresse (sonne chez Renée)
- Inventaire des draps,...
- Dépliants à refaire

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Marie Noëlle Leclerc à titre de gestionnaire du Parc Natur'Ailes et que le maire et la directrice générale soient mandatés pour signer son contrat.

Résolution 335-15 INSPECTEUR

3 candidats avaient été convoqués à une entrevue mercredi le 4 novembre pour le poste d'inspecteur, par la Municipalité de Squatec. M. Carl Pinard a été retenu.

Plusieurs tâches à faire :

1. Demande de permis et d'informations (4 dossiers)
2. Chemin de St-Rémi « Attestation des centres d'hébergement à la réglementation municipale »
3. Flocage
4. Autres dossiers anciens

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage l'inspecteur retenu dans le projet d'inspecteur partagé entre les municipalités de Lac-des-Aigles, Squatec, Biencourt et St-Louis-du Ha! Ha! et la municipalité de Lejeune sur demande, M. Carl Pinard pour une moyenne de 7 heures par semaine au Lac-des-Aigles selon nos besoins.

Résolution 336-15 OMH – ADOPTION DU BUDGET 2016

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le budget 2016 de l'OMH démontrant un déficit de 17 485 \$ pour une part municipale de 1748\$.

Résolution 337-15 SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE

La Municipalité a demandé des soumissions par invitation auprès de 3 entrepreneurs de Lac-des-Aigles. L'ouverture des soumissions se fait publiquement à 19 h 30 à la séance du conseil de lundi 7 décembre 2015. Le nombre de soumissions reçues en 2015 est d'une (1) d'Excavation Régis Bérubé. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise le contremaître municipal M. Berthier Beaulieu d'utiliser la machinerie nécessaire selon le meilleur taux.

Résolution 338-15 TOURISME TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à Tourisme Témiscouata au coût de 125 \$ + taxes pour 2016 et autorise ainsi le paiement de la facture # 201500845 au montant de 143.72 \$.

De plus qu'elle achète aussi un espace publicitaire de 1/8 de page au coût de 170 \$ pour annoncer le Parc Natur'Ailes dans le Guide touristique Témiscouata en la faisant modifier (nom du gestionnaire, # de téléphone, l'ajout de téléphones et d'internet)

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

Résolution 339-15 FIBRE OPTIQUE ET COUVERTURE CELLULAIRE

Le maire a assisté à Rivière-du-Loup le 10 novembre à une présentation sur la fibre optique et la couverture cellulaire.

Aide-Tic un OSBL du Saguenay pourrait implanter des tours à 300 000 \$/tour qui couvriraient 11 km de rayon. La fibre optique est un projet de 40 Millions \$. La MRC est très impliquée dans les 2 dossiers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme son grand intérêt au projet de téléphonie cellulaire que la MRC portera en 2016.

Résolution 340-15 CLUB QUAD TRANS-TÉMIS

M. Ghislain Gagnon, pour le Club QUAD Trans-Témis fait une demande d'autorisation pour circuler dans nos rues par les VTT soit sur les rues du Quai, Bélanger, Beaulieu, Belzile et Lepage. Total de 84 membres dont environ 30 de Lac-des-Aigles

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir les droits de passage demandés au Club Quad Trans Témis et mandate le maire et la directrice générale à signer le formulaire « Contrat de droit de passage » venant du Club.

Résolution 342-15 DEMANDE FABRIQUE – FEUILLET PAROISSIAL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son espace publicitaire pour le Parc Natur'Ailes dans le feuille paroissial au coût de 100 \$ espace simple.

Résolution 343-15 DEMANDE – COMITÉ D'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE

Lettre de la Maison de la Famille du Témiscouata demandant 100 \$ pour l'aide à la lecture,...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ au nom de la bibliothèque de Lac-des-Aigles pour le comité d'éveil à la lecture et à l'écriture.

Résolution 344-15 ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Objet : Financement de la Route des Monts Notre-Dame par la MRC de Témiscouata.

Proposition de résolution aux municipalités concernées par la Route des Monts Notre-Dame

Concernant le dépôt d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ à la MRC de Témiscouata par la Corporation de la Route des Monts-Notre-Dame dans le cadre du Fonds de développement du territoire.

Considérant que le projet de mise en valeur de la Route touristique des Monts-Notre-Dame est qualifié pour son territoire de projet supra-municipal.

Considérant que la MRC de Témiscouata exige, selon les critères établis pour l'autorisation d'un financement à même ce fonds, qu'une contribution soit versée par les municipalités concernées.

Considérant que la municipalité de Lac-des-Aigles est directement concernée par la Route des Monts Notre-Dame.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à verser une contribution de 2000 \$ à la Corporation de la Route des Monts-Notre-Dame au cours de l'année 2016 afin de permettre à leur demande d'aide financière déposée à la MRC de Témiscouata de rencontrer les critères établis dans le cadre d'un projet supra-municipal du Fonds de développement du territoire de la MRC de Témiscouata, le tout à la condition que tout le financement soit totalement attaché.

Que ce montant soit pris à même l'enveloppe de l'ancien Pacte rural.

Résolution 345-15 DÉMISSION POMPIER

Reçu lettre de démission de Mme Nathalie Charron, comme pompière. Vendredi le 4 décembre elle a rapporté son paget et sa chemise à la DG. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission de la pompière Mme Nathalie Charron comme pompière depuis le 18 septembre 2005.

Résolution 346-15 HORAIRES MUNICIPAL

À compter du 11 janvier 2016, étant donné la modification de l'horaire d'ouverture de la caisse, l'horaire municipal devra être modifié.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ouvre le bureau municipal les lundis, mardis et jeudis de 13 h à 15 h 15. Bureau municipal fermé le mercredi et ouvert toute la journée le vendredi 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.



Conseils de sécurité durant la période des fêtes

Municipalité de Lac-des-Aigles, 15 décembre 2015 — Cet hiver, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin prévenir les risques d'incendie.

Les dangers du sapin naturel

- Choisir un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Couper le tronc en biseau, même pour un arbre acheté coupé. La nouvelle coupe aidera l'arbre à absorber l'humidité.
- Placer le sapin dans un récipient d'eau toujours bien plein. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement.
- Installer le sapin à au moins un mètre de toute source de chaleur ou des flammes.
- Placer le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Envoyer le sapin au recyclage ou s'en débarrasser selon le règlement municipal lorsque les Fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne pas le ranger à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison. Ne pas le brûler dans la cheminée ou le poêle à bois.

Les dangers des décorations

Cordons de rallonge

- Utiliser un cordon de rallonge homologué par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- Éviter les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Ne pas laisser de cordons de rallonge dans un endroit passant. Installer plutôt le sapin et les autres décorations électriques près d'une prise de courant; de cette façon, le cordon de rallonge ne sera plus nécessaire.
- Ne pas cacher un cordon de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne pas laisser courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se referme dessus.
- Ne surcharger les prises de courant et les cordons de rallonge.
- Ne pas brancher des cordons de rallonge bout à bout et n'en utiliser qu'un seul à la fois.

Guirlandes de lumières

- Utiliser des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Vérifier les instructions du fabricant lors de l'installation des lumières de Noël : souvent, on ne peut installer que trois jeux de lumières ensemble bout à bout.
- Ne pas tirer sur le câble pour débrancher les lumières. Il pourrait alors s'endommager et causer un incendie. Tenir la prise fermement.
- Ne pas utiliser à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur. S'assurer qu'elles sont en bon état : les conditions hivernales peuvent les avoir endommagées.
- Fixer les guirlandes lumineuses avec du ruban isolé. Ne pas utiliser de clous ou de punaises. Éloigner les connecteurs des gouttières métalliques et ne pas les laisser reposer sur le sol.

Autres décorations

- Ne jamais décorer le sapin avec des chandelles.
- Ne jamais décorer le dessus de la cheminée avec des branches de résineux naturels comme les sapins, pins ou épinettes. Elles s'assèchent rapidement et peuvent prendre feu facilement.

Autres renseignements

- Ne pas brûler les emballages de cadeaux dans le foyer ou le poêle à bois. Le papier enflammé peut s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.
- Garder les sorties bien dégagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- S'assurer que les avertisseurs de fumée fonctionnent.
- Préparer un plan d'évacuation et s'exercer à évacuer.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca à la section *Sécurité incendie*.

Pour votre sécurité: Déneigez vos balcons et autres sorties et entretenir vos systèmes de chauffage

Lac-des-Aigles, le 15 décembre 2015. — Cet hiver, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin de faciliter l'évacuation de votre domicile et les risques en cas d'incendie.

Conseils de sécurité pour les sorties

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse;
- Prévoyez une autre sortie de secours que les portes, comme un balcon ou une fenêtre, et assurez-vous que cette sortie est déneigée et déglacée en tout temps;
- Dégagez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les vélos, le barbecue et les meubles de patio;
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver.

Autres conseils de sécurité pour faciliter l'évacuation

- À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie, par exemple les corridors et les escaliers, sont dégagées en tout temps d'objets encombrants, tels que les jouets, les chaussures ou les sacs d'école ou de sport;
- Vérifiez que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours sont accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder en utilisant, par exemple, un banc, une chaise ou tout autre meuble;
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. S'ils sont défectueux ou qu'ils ont été installés il y a plus de 10 ans, remplacez-les.

Le ramonage des cheminées pour éliminer la créosote

- Faire ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Autrement, faites-la ramoner au moins une fois par an, préférablement au printemps.
- Ne pas mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote.
- Utiliser du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Brûler du bois fendu en bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- Faire brûler peu de bûches à la fois.
- Faire entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.
- Éviter d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote, alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Du bon bois, bien entreposé

- Entreposer les cordes de bois dehors, loin de la maison et les couvrir afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et augmente les dépôts de créosote.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

- Éviter de brûler du bois traité ou peint, du plastique ou autre déchet. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous intoxiquer.
- Ne pas utiliser d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- Cesser l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- S'assurer que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles.
- S'assurer que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- S'assurer qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

D'autres précautions importantes

- Disposer des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installer un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher et à chaque étage
- Installer un extincteur portatif dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage et apprendre à s'en servir. L'extincteur ne doit pas être à moins de 3 mètres de l'appareil de chauffage.

Si le feu prend dans la cheminée...

- Fermer la clé, Sortir immédiatement et Composer le 9-1-1

Conseil de sécurité pour tous les appareils de chauffage d'appoint

- Ne pas entreposer de matériaux combustibles, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage ni utiliser de l'essence ou d'autres liquides ou produits dégageant des vapeurs inflammables à proximité.
- S'assurer que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage. Dégager la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage. Maintenir une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que murs, meubles, papiers, tentures ou draperies.

LA VIE SCOLAIRE

En ce jour du 9 décembre, c'est la grève au niveau national; 400 000 employés de l'état en grève, en même temps, à la grandeur du Québec, une première depuis 1972. Espérons que le gouvernement et l'ensemble des syndiqués arriveront à s'entendre, sans que Québec n'utilise une loi spéciale. Le climat de travail sera plus harmonieux avec une entente et nos enseignants et enseignantes seront plus enclins à se donner à 110 % comme la très grande majorité d'entre eux le font à l'année.

Notre ministre responsable de l'éducation a présenté vendredi le 4 décembre dernier son fameux projet de loi sur la gouvernance scolaire ; projet de loi 86. Ce projet suivra la procédure habituelle et il devrait être adopté au printemps 2016, probablement en mai, pour une application à l'automne 2016.

Si ce projet est adopté tel quel, le ministre aura beaucoup plus de pouvoir dont celui de fusionner lui-même 2 commissions scolaires et celui de congédier un directeur général de commission scolaire. Le conseil des commissaires, élu au suffrage universel sera aboli et remplacé par un conseil scolaire de 17 membres, dont 6 parents élus par une assemblée du comité de parents (un parent par acte d'établissement) de la commission scolaire, un enseignant et un professionnel élus par leurs pairs, 2 directeurs d'écoles élus par leurs pairs, 6 personnes représentant la communauté et le directeur général nommé par le nouveau conseil scolaire. Tous auront le droit de vote, sauf le directeur général. Les membres du conseil scolaire ne toucheront « qu'un modeste jeton de présence », selon le ministre. Le ministre prévoit économiser environ 14 millions par année : en abolissant les élections scolaires (15 millions aux 4 ans) et environ (10 millions / année en rémunération). Aucun mot, aucun article de loi sur la « taxe scolaire », absolument rien n'est prévu pour le moment.

La taxes scolaire tel que nous la connaissons devrait rester, mais il n'y aura plus personne d'imputable reliée à cette taxe, car il n'y aura plus d'élus (es) scolaires. C'est un grand principe de démocratie qui est bafoué... celui de la taxation avec une représentation.

Ce projet de loi comporte 60 pages dont nous n'avons pas encore tous les tenants et les aboutissants. Je vous reviendrai sur ce sujet, car il y a va de l'avenir de nos petites écoles.

Quitte à être redondant notre très jolie petite école secondaire * Vallée des Lacs * s'est classée dixième sur 454 écoles du Québec et première au Bas-Saint-Laurent. Une remontée spectaculaire dans ce classement de l'institut Fraser et ce, sans sélectionner d'élèves. . Small is beautiful...

Claude Breault

Commissaire scolaire pour le district no 8; St-Clément, St-Cyprien, Ste-Rita, St-Guy et Lac-des-Aigles

FORMATION RCR

Une formation RCR de soir sera donnée au Lac-des-Aigles en 2016 par l'Équipe de la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage.

Cette formation aura lieu à la salle communautaire au sous-sol de l'édifice municipal au 75, rue Principale à Lac-des-Aigles.

Les soirs seront : Mardi, le 2 février et mercredi, le 3 février 2016 de 18 h 30 à 22 h.

Mardi, le 9 février et mercredi, le 10 février 2016 de 18 h 30 à 22 h.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Mme Vickie Ouellet au 1-418-862-2811 ou 1-855-862-2811

Ou par courriel : formationcsst@ambulancecpgp.com

INFO BIBLIOTHÈQUE

DÉCEMBRE « 2015 INFO BIBLIOTHÈQUE »

Livres récemment achetés :

Quelques livres ont été achetés cet automne:

Pour les adultes

	Les amants du presbytère (27-08-15)	Marie Bernadette Dupuy
Tome 5	Madame tout l'monde	Thibeault Juliette
Tome 11	Les héritiers d'enkidiev (dble allégeance)	Anne Robillard
	Le cri de la terre	Sarah Lark
	Le chant des esprits	Sarah Lark
Tome 1	L'amour au temps d'une guerre 1939-1942	Louise tremblay D'essiandre
Tome 8	Écrit avec le sang de mon cœur Partie 1 dans la série du cercle de Pierre	Diana Gabaldon
Tome 3	L'épicerie Sansoucy	Richard Gougeon

Pour les enfants

Tome 7	Les soucis d'un Sansoucy	D'Yvan Demuy
	Juliette autour du monde	Roseline Brassat
Tome 2 à 8	Le journal d'une grosse nouille	Rachel Renée Russell
Tome 1	La bande des quatre	Alain M. Bergeron
Tome 4	Défense d'entrée	Caroline Héroux
Tome 6	Les ailes d'Alexanne	Anne Robillard
Tome 8	Léa Olivier	Catherine Girard audet
Tome 13	Ma sœur est un vampire	Sienna Mercer
Tome 4	Cupcakes et claquettes	Sophie Rondeau
Tome 6	Ouate de phoque	Camille Beaumier
Tome 3	Les filles modèles	Marie Potvin
Tome 6	Camille et cie	Sophie Laroche
	Raconte Marie-Mai	Patrick Delisle-Crevier
	Mon journal Full nul Compte là-dessus	Jim Benton

ANIMATIONS à la bibliothèque:

Pour Halloween : La soupe aux garçons : Mercredi le 28 octobre à 18h30.

Il y a eu 2 prix remis parmi les enfants présents et une collation envoutante fut servie. Environ 25 enfants et une dizaine de parents furent présents. Des photos de l'activité sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.

Prochain rendez-vous pour Noël:

Le Père Noël a un problème : Mardi le 15 décembre à 18h30.

Rencontre d'auteur: Mme Lise Ouellet

Samedi le 3 octobre dernier Mme Lise Ouellet, qui est originaire de Lac des Aigles, est venue nous entretenir de son dernier livre. Les nombreuses anecdotes ont colorées cette belle rencontre.

Séances d'information sur le prêt de livres numériques

Comme il n'y a personne qui ait mentionné leur intérêt à participer à une rencontre sur le livre numérique il n'y aura pas de séance d'information à la bibliothèque de Lac des Aigles. Par contre si dans les prochaines semaines le besoin s'en faisait sentir n'hésitez pas à me contacter il sera toujours possible d'en faire la demande au Réseau des bibliothèques.

Sachez seulement que si vous voulez emprunter des livres numériques nous offrons ce service de prêt et ce gratuitement.

Diverses rencontres depuis septembre :

-  8 septembre : rencontre du comité de la bibliothèque
-  17 septembre + 19 novembre: ÉLÉ (Éveil à la lecture et l'écriture)
-  30 novembre : rencontre de secteur pour les biblio du JAL
+ Biencourt- Squatec et Lac des Aigles.

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les lundis de 13h30 à 15h00 et

les mercredis soirs de 19h00 à 20h30.

HORAIRE DES FÊTES

La bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2015 au 5 janvier 2016.

De retour mercredi le 6 janvier 2016.

Le comité de la bibliothèque vous souhaite

un beau temps des fêtes à tous!

BACS DE RECYCLAGE ET D'ORDURES

Rappel : En cette période hivernale il est demandé de ramasser ses bacs le jour même de la collecte afin de ne pas nuire aux travaux de déneigement.

À noter que chaque contribuable est responsable de ses bacs en cas de bris ou de vols, les coûts de remplacement seront à la charge du contribuable.

OMH

L'office municipal d'habitation de Lac-des-Aigles a à louer un logement (4 1/2) pour famille. Ce logement est éclairé, chauffé, possède un stationnement avec prise réchauffe-moteur.

Le coût du loyer est déterminé selon le règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique, établi par la Société d'habitation du Québec.

Pour information, composez le 418-779-2651

TÉLÉPHONIE - PLAINTÉ FORMELLE

Bonjour à toutes et à tous,

Pour faire un suivi au niveau du dossier de la couverture cellulaire, voici un lien que vous pouvez utiliser pour effectuer une plainte au niveau du service de couverture sur notre territoire. Afin d'obtenir un meilleur service, nous vous demandons de transmettre l'information au plus grand nombre de gens possible dans votre municipalité et sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

Vous devez cliquer sur le lien et faire les choix suivants : français et Québec pour la province, ensuite vous devez cliquer sur « retenir mes choix ». Vous serez dirigé vers un formulaire à compléter pour formuler votre plainte.

http://soutien.bell.ca/WebForm_Escalade

Plus nous serons de personnes à manifester notre mécontentement envers la couverture cellulaire sur notre territoire, meilleures seront nos chances de nous faire entendre par les télécommunicateurs.



MRC de Témiscouata, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101, Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0

Sans frais : 1-877-303-6725 ou 418-899-6725 # 100
Télécopieur: 418-899-2000 admin@mrctemis.ca

Notre portail régional: www.mrctemisouata.qc.ca
Notre site touristique officiel: www.tourismetemisouata.qc.ca

Développement

Les 4 MRC du KRTB, soit Kamouraska, Rivière du Loup, Témiscouata et Basques se sont regroupées et ont créé une compagnie : KRTB Télécom inc. Cette entreprise fut créée il y a un an, dans l'objectif d'offrir à tous les résidents et entreprises du territoire le service internet avec la fibre optique. La fibre optique est en moyenne 20 fois plus puissante que le fil de cuivre câblé actuel et il offre plus de possibilité pour l'avenir. Présentement nous avons une capacité de 5 Mb/s ; celle-ci passerait entre 100 et 250 Mb/s. Aujourd'hui c'est une nécessité pour le travail à la maison, et aussi pour la très grande majorité de nos entreprises. Lors d'une excellente séance d'information à Rivière-du-Loup, le conseil d'administration provisoire nous a présenté les 3 consultants engagés qui travailleront à faire cheminer et aboutir ce projet d'une valeur de 40 millions \$. Un premier montant de 100 000 \$ est nécessaire et il sera financé entre les 4 MRC.

Un autre excellent projet nous fut présenté à la MRC concernant la téléphonie cellulaire. Le représentant d'un organisme sans but lucratif nous a présenté son entreprise du Saguenay-Lac-Saint-Jean. M. André Nepton, coordonnateur pour « Aide-tic » nous a captivés par leur réalisation. Leur modèle d'affaire consiste à construire des tours de télécommunications qui donnent du service sur un rayon de 11 km chacune et de les louer aux compagnies de téléphonie existantes. Aide-tic a déjà implanté 16 tours, dont Aide-Tic est propriétaire, dans de petites communautés comme la nôtre. Notre conseil des maires a mandaté la MRC de Témiscouata à faire avancer ce dossier et en devenir le promoteur. De plus notre municipalité a adopté une résolution le 7 décembre dernier afin d'informer la MRC de notre intérêt majeur pour ce projet.

Chaque tour coûte 300 000 \$ et est financée en grande partie par la location à long terme et les gouvernements supérieurs ; la compagnie locatrice investit en plus 200 000 \$ en équipements. Ce projet n'est pas utopique, il existe et il est en expansion dans les MRC de la Haute-Côte-Nord et du Fjord-du-Saguenay, au Lac-St-Jean et à la Baie James.

Je vous informerai des nouveaux développements dans ces 2 projets majeurs.

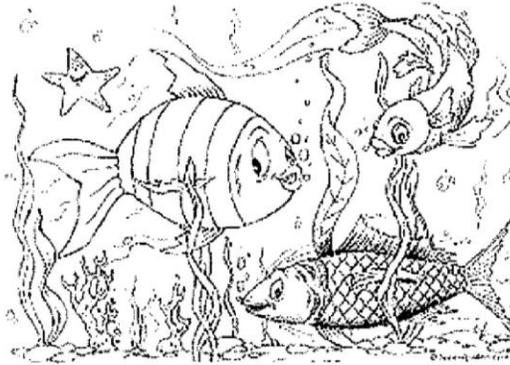
Claude Breault

Claude Breault

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

Nouvel horaire d'accueil du public au bureau municipal
à compter du 11 janvier 2016

Ouvert : Les lundis, mardis et jeudis de 13 h à 15 h 15 et
Les Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h



TOURNOI DE PÊCHE 2016

Samedi 9 janvier 2016

L'ensemencement a été réalisé cette année par la Pisciculture de Pohénégamook avec la participation de Laval Bérubé.

Plus de 3350 truites ont été ensemencées représentant un montant de 7000.00\$

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'achat de cartes de membres ainsi que la municipalité de Lac-Dzs-Aigles qui a fourni une aide de 2800.00\$

L'association de L'ensemencement attend toute la population au Kiosque de la plage samedi le 9 janvier 2016, les gens sont invités à s'inscrire dès 7.00a.m au coût de 5.00\$

Le tournoi sera suivi d'un souper à la salle municipale

La remise des prix et le tirage de la vente des moitié-moitié seront remis après le souper

Bienvenue à tous pour cette merveilleuse journée de pêche.

Nouveau comité des Loisirs



À la séance annuelle des Loisirs de Lac-des-Aigles tenue le 1^{er} octobre 2015, les membres suivants ont été nommés pour siéger sur le Conseil d'administration :

Mme Martine Therriault, Présidente, M. Yves Beaulieu, Vice-président et comme administrateurs : Madame Vicky Bérubé et Messieurs Yves Sirois, Luc Sirois, Claude Breault et Sébastien Michaud.

Bon hiver à tous !



Mot de Postes Canada



À toute la population du Lac-des-Aigles,

Je tiens, avant tout, à remercier la Municipalité pour me permettre, par le biais du journal de vous souhaiter « Un Joyeux Noël et une Bonne Année 2016 ! ».

Malgré les misères de la vie, que les journées soient habitées de Joies, d'Amour, d'Espérance et de petits bonheurs au moment présent.

Grand Merci, aux commerces, aux organismes et à toutes les personnes qui viennent faire leurs transactions au bureau de poste du Lac-des-Aigles. « Vous êtes notre survie ! » Continuons ensemble, car nous sommes là pour vous accueillir et vous servir !

« Que les merveilles de Noël habitent nos cœurs et dans le ciel la poussière d'étoiles de Noël habite nos yeux » ! »

Vicky Ouellet – FFRS pour la RR 1 et Marjolaine Ouellet – Maître de poste



Le projet Le Maillon s'implante au Témiscouata!

C'est suite à un besoin identifié par les partenaires de la table 16-30 ans COSMOSS que l'idée du Maillon a été envisagée pour le Témiscouata. Le besoin étant de rejoindre les personnes les plus vulnérables, tout âge confondu. Ce projet est issu d'une initiative du milieu scolaire de Grand Sault au Nouveau-Brunswick, suite à plusieurs décès par suicide chez les adolescents.

Tout près de 30 organismes communautaires sont présents sur notre territoire. Notons aussi l'implication de 2 travailleurs de rue sur notre territoire.

Le Maillon a pour but de rejoindre les gens qui vivent des périodes difficiles et qui ne savent pas où s'adresser pour avoir accès aux services. Le Maillon viendra faciliter l'accès à l'information sur les services disponibles.

Le projet Le Maillon veut développer un réseau de citoyens engagés et volontaires qui deviendront des points d'information dans leur municipalité. Il vise aussi à reconnaître les citoyens qui sont déjà engagés et impliqués dans leur communauté.

Le projet Le Maillon prend racine dans les individus qui composent le milieu de vie. Que ce soit à l'école, au travail, dans un organisme ou dans la communauté, le projet Le Maillon vise à **rendre les services plus accessibles et moins intimidants** pour les gens qui en ont besoin, et ce, **avec la plus stricte confidentialité**. Pour ce faire, certaines personnes doivent jouer des rôles-clés; ce sont les Citoyens-Maillons.

Ainsi, le Citoyen-Maillon est la pièce maîtresse du projet. Il ne se substituera jamais aux intervenants, mais devient un aidant volontaire dans le milieu où il évolue. **Par son écoute respectueuse et le respect de la confidentialité**, il fait le pont entre le besoin et les services qui peuvent y répondre. Il est important que la personne qui agit comme Citoyen-Maillon se sente à l'aise de jouer ce rôle. C'est pourquoi on ne peut imposer cet engagement.

Le répertoire des ressources du Témiscouata est un outil qui recense tous les services disponibles aux citoyens de 0-100 ans du Témiscouata. Ces services sont classés par thématique comme par exemple, les ressources en santé, en transport, en hébergement, en éducation, etc., et avec son index détaillé, les gens pourront s'y référer facilement. Et pour les adeptes de l'informatique, nous aurons une version électronique sur le site de la MRC au, www.mrctemis.qc.ca/maillon-temiscouata.

Afin de s'assurer que la personne dans le besoin ait accès aux ressources d'aide, des répertoires seront aussi disponibles dans des commerces et des organismes du territoire d'ici le mois de février 2016. Une affiche aux couleurs du projet La Maillon indiquera aux gens qu'il y a des répertoires de disponibles à cet endroit.

Le concept du projet Le Maillon va grandement faciliter l'implication des Citoyens-Maillons. Ils auront en main un répertoire de ressources leur permettant d'orienter les gens dans le besoin vers le bon service ou de faire la passerelle vers les travailleurs de rue. Ces citoyens vont travailler en proximité avec les travailleurs de rue. Le recrutement est débuté depuis quelques semaines et nous avons présentement une quarantaine de personnes intéressées à devenir des Citoyens-Maillons dans leur municipalité.

Un rassemblement des Citoyens-Maillons est prévu à la fin du mois de janvier, dans un but de formation et de réseautage. Il est très important de bien comprendre son rôle comme Citoyen-Maillon et de savoir comment utiliser efficacement le répertoire. Ce rassemblement permettra de tisser des liens entre les Citoyens-Maillons et sera aussi une occasion de partage et d'échange.

Si vous vous sentez interpellés par ce projet et désirez devenir un Citoyen-Maillon, communiquez avec Carole Dumont au 418-854-5530 poste 228 ou par courriel au maillon@cjetemiscouata.qc.ca.

AU TEMISCOUATA, 200 000\$ SONT INVESTIS POUR LES ENFANTS 0-5 ANS

Pohénégamook, 14 septembre 2015 – Afin de favoriser une rentrée scolaire réussie, les partenaires de la Table COSMOSS -9 mois/5 ans de Témiscouata, dont le fiduciaire est la MRC de Témiscouata, sont heureux d'annoncer qu'un montant de 200 000\$ sera investi pour la prochaine année grâce au soutien financier d'Avenir d'enfants. Ce montant permettra de poursuivre ses actions auprès des enfants 0-5 ans et de leur famille.

Capsules Vidéo

En nouveauté, cinq capsules vidéo ont été réalisées par Pro Vidéo, avec une collaboration de la Conférence régionale des ÉluEs, afin de faire la promotion de la mission de la Table et des activités proposées pour les tout-petits. Elles seront diffusées sur Facebook, notamment sur la page des Maisons des familles et des partenaires, à chaque semaine à partir de la mi-septembre. Comme le mentionne Denis Blais, directeur général du CPE « Les Calinours » et partenaire de la Table, « *Il se fait de belles actions sur le territoire. Nous étions conscients qu'il fallait les faire connaître davantage auprès de toute notre population et de leur expliquer pourquoi on déploie tous ces efforts.* »

Les Ateliers Parents-Enfants-Plaisir (PEP)

Les enfants 0-5 ans et leur famille pourront profiter à nouveau des Ateliers PEP qui auront lieu à Biencourt, Dégelis, Pohénégamook et Témiscouata-sur-le-Lac. Ces ateliers seront animés par les trois Maisons des familles du Témiscouata.

Ylitou...raconte-moi les mots!

En compagnie du personnage Ylitou et du livre, une animatrice amènera les enfants à s'initier aux thèmes du partage, de l'expression, des émotions, des relations avec les autres... D'ailleurs, l'activité leur permet aussi de s'éveiller au merveilleux monde de la lecture et de l'écriture.

Au Témiscouata, on a l'esprit de famille!

Cette journée annuelle propose des activités gratuites pour les familles et s'inscrit dans le cadre de la *Semaine québécoise des familles* qui aura lieu en 2016, à St-Eusèbe.

D'autres actions sont déployées également dans le milieu, notamment la parution d'un journal destiné aux familles avec des enfants 0-5 ans qui transmet des idées d'activités à faire en famille au Témiscouata, une journée familiale d'éveil à la lecture et à l'écriture, un protocole de transition et de la formation aux intervenants en petite enfance du milieu sur le thème des compétences sociales et affectives.

À propos...

La Table -9 mois/5 ans s'insère dans la mission de COSMOSS qui est d'agir en concertation face aux difficultés rencontrées par les -9 mois/30 ans dans une démarche de collaboration et de continuité de services pour améliorer le parcours des jeunes, et ce, en agissant sur quatre grands enjeux liés : favoriser une entrée scolaire réussie, favoriser les développements des saines habitudes de vie, encourager la persévérance scolaire et favoriser l'intégration socioprofessionnelle durable. Avenir d'enfants est heureux d'accompagner et de soutenir la Table COSMOSS -9 mois/5 ans de Témiscouata.

Avenir d'enfants est une organisation à but non lucratif (OBNL) issue d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. Elle administre et distribue la contribution de ces deux partenaires qui vise à favoriser le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté. Afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie et soit prêt à entreprendre avec succès son cheminement scolaire. Avenir d'enfants soutient financièrement et accompagne des communautés locales ainsi que des promoteurs de projets en transfert et appropriation de connaissances.

-30-

Renseignements : Suzie Berthelot

Agente de coordination de la Table -9 mois/5 ans Témiscouata

Téléphone : 418 859-3000, poste 11229 Courriel : suzie.berthelot.csstemis@ssss.gouv.qc.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA

Veillez noter que les écocentres seront ouverts selon l'horaire hivernal du 30 novembre 2015 au 10 avril 2016.

Horaire d'hiver de l'écocentre de Dégelis : du mardi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h, et le lundi de 13h à 16h

Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac : samedi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Petite note en préparation pour le temps des Fêtes...

Nous vous rappelons que la RIDT met à votre disposition des **Éco-Kits** et de la **vaisselle biodégradable** pour l'organisation de votre réception des fêtes.

Chaque Éco-kit inclut assiettes, verres et bols pour 50 couverts ainsi que les ustensiles. Le prêt est gratuit si la vaisselle nous revient propre et avec les quantités totales empruntées, sinon des frais s'appliqueront.

Si vous préférez l'achat de vaisselle biodégradable, le coût approximatif de chaque couvert est de 0,55\$ et vous pouvez choisir chaque item individuellement (pqt 50). *SVP, commandez au moins une semaine à l'avance!

Pour réserver des Éco-Kit et/ou commander de la vaisselle biodégradable, téléphonez au (418) 853-2220

Désolé, mais le papier d'emballage de Noël, les choux et les rubans ne sont pas recyclables!

Mais votre sapin de Noël, lui, peut être valorisé!

Apportez-le à votre écocentre après le temps des Fêtes.

Modifications de jour de collecte du temps des Fêtes pour les municipalités concernées :

Les collectes des déchets prévues les journées du **24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier** sont modifiées. Consultez votre aide-mémoire de collecte.

MERCI!

PAR COURRIEL Rimouski, le 27 novembre 2015

Aux maires et mairesses, Aux directions générales des municipalités

Objet : Nouveau service - Texto au 9-1-1 pour certaines clientèles

Mesdames,
Messieurs,

Votre centre d'appels d'urgence 9-1-1 offrira un nouveau service aux citoyens et aux visiteurs sur le territoire de votre municipalité à compter du 1^{er} décembre 2015. Il s'agit du Texto au 9-1-1, service réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentent un trouble de la parole (SMTP). Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a décidé d'établir ce service qui est déployé progressivement au Canada, au fur et à mesure que les installations techniques des entreprises de télécommunication et des centres 9-1-1 le permettent.

Pour bénéficier du service, les personnes SMTP **doivent** s'inscrire au préalable, sans frais, auprès de leur **fournisseur de service sans-fil (cellulaire)** et non pas auprès du centre 9-1-1. Il faut que les personnes disposent d'un appareil téléphonique d'un **modèle compatible** avec le service, qui permet de tenir à la fois un appel et une session texto en simultané. Chaque fournisseur de service cellulaire publie une liste des appareils admissibles.

En cas d'urgence, les personnes SMTP **inscrites au service** devront d'abord faire un **appel téléphonique** normal au 9-1-1 à partir de leur cellulaire. Le centre d'appels d'urgence sera alors automatiquement informé de la nécessité d'entreprendre une conversation par message texte avec l'appelant, selon la langue indiquée (français ou anglais). Ce service sera le même dans tout le Canada.

Ce service additionnel est offert aux personnes SMTP sans frais supplémentaires et la municipalité n'a aucune action à poser. Le site Web **www.textoau911.ca** permet de se renseigner davantage. Vous êtes encouragés à informer la population de ce nouveau service dans vos publications municipales.

RAPPEL IMPORTANT : Un appel téléphonique vocal au 9-1-1 reste le seul moyen de recevoir de l'aide dans les situations d'urgence pour les personnes non inscrites au service Texto au 9-1-1 réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentant un trouble d'élocution. Il n'est PAS POSSIBLE de texter directement au 9-1-1 au Canada.

Si vous désirez obtenir davantage de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec nous au 1-866-725-7211 ou à info@caureq.org.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CR/ng Carole Raïche
Directrice générale

Vivre avec ma mère âgée

Au début je pensais que ce serait facile d'écrire un texte sur la vie avec ma mère âgée. Je m'étais dit que je ferais paraître le bonheur de partager des bons moments avec elle. Les complicités, les situations que nous vivons et qui nous font grandir, mais je réalise qu'il y a un côté émotif à ce texte. Dans le fait de nommer dans la plus grande sincérité ce qui est. Le fait de voir vieillir ma mère, de voir qu'à chaque année qu'il y a des choses qu'elle ne fait plus. Les peurs et les insécurités qui se font de plus en plus fréquentes. Ces petits deuils qui se font sur des choses simples de la vie, des choses que je ne m'imaginai pas vivre.

En siégeant au comité «Vieillir sans tracas», ça m'a permis de réfléchir sur comment je pouvais faire en sorte que chacun des moments vécus ensemble soit imprégné de respect et d'un amour inconditionnel de la même façon qu'elle s'est vouée à mes frères, à mes sœurs et à moi quand nous étions jeunes.

Je m'engage envers toi maman :

- À vivre le moment présent avec toi et ne pas te brimer ou te presser pour que ça finisse plus vite.
- À te demander ton avis quand ça te concerne et à m'assurer que les autres le font aussi.
- À prendre le temps de t'expliquer quand tu ne comprends pas.
- À respecter tes volontés lorsque tu as des projets qui me semblent trop ambitieux pour toi.
- À prendre le temps de t'accompagner lorsque tu as des choses à régler et que tu as besoin que je t'appuie dans ta démarche.
- À prendre le temps de t'expliquer même si j'ai l'impression que tu vas en oublier une partie.
- À te chérir et te coller.
- À m'excuser si j'en n'ai pas le temps, si je suis impatiente ou trop occupée.

L'exercice d'écrire ce petit texte me permet de m'arrêter sur ce qui se doit.

Carmen

Le Comité *Vieillir sans tracas* réalise des actions pour la prévention des abus chez les personnes âgées du Témiscouata. Pour avoir plus d'information sur le comité, contactez Lucie Fortin, organisatrice communautaire au CISSS Bas-St-Laurent, Installations du Témiscouata, au 418-779-2572 poste 14006.



**Parc national
du Lac-Témiscouata**

Conserver. Découvrir. Partager.

Le parc national du Lac-Témiscouata tient à remercier les gens de la région pour la belle saison 2015 qui vient de s'écouler. Vous avez été nombreux cette année à profiter de la gratuité pour les enfants de moins de 17ans, et cela, pour faire encore plus de camping et d'activités. Et bien nous allons continuer à rendre notre parc toujours plus accessible et intéressant pour les gens de la région.

Votre fidélité et l'intérêt que vous avez démontré nous permettent de rêver encore à de beaux projets et nous donnent envie de continuer de grandir avec vous.

Dès l'an prochain, nous allons ouvrir un nouveau camping au Grand lac Touladi qui sera résolument orienté vers la famille. Un parcours de jeux pour les enfants, un abri famille, des BBQ et bien d'autres choses vous attendent. Le centre du Montagnais, du secteur Dégelis, renaîtra sous un nouveau nom et avec de nouvelles couleurs lui aussi. Vous aurez le plaisir d'y découvrir un petit village de prêt-à-camper Huttopia qui remplacera les anciens chalets. Un site idéal pour profiter du lac Témiscouata, que ce soit sur la nouvelle portion du sentier réalisée en bordure du lac, ou via la location de différents types d'embarcations nautiques (canots, kayaks, pédalos et surfs debout à pagaie.

D'autres nouveautés vous attendent qu'ils s'agissent de nos équipements ou de nos activités et nous continuerons de vous tenir informé dans ce journal. En attendant de vous revoir parmi nous, l'équipe du parc vous souhaite un très bel hiver.

MAINTENANT ACCÈS INTERNET SANS FIL ET TÉLÉPHONE DANS CHAQUE CHALET



PARC NATURELLES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping, veuillez contacter Mme Marie Noëlle Leclerc, gestionnaire au 418-779-2739 ou par PageT au 1-418-867-0196. Chalets toutes saisons loués 77.25\$ / nuit en occupation double.

BIENVENUE CHEZ NOUS !

 HORAIRES
BUREAU MUNICIPAL

BUREAU FERMÉ :

Pour la Période des Fêtes, le bureau sera fermé les vendredis, 25 et 1^{er} janvier 2016, et les lundis, 28 décembre 2015 et 4 janvier 2016.

Nouvel horaire d'accueil du public au bureau municipal à compter du 11 janvier 2016

Ouvert : Les lundis, mardis et jeudis de 13 h à 15 h 15 et
Les Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Fermé : Les mercredis

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire de la bibliothèque

Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

Pour la Période des Fêtes : Fermé du 22 décembre au 5 janvier

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Samedi, le 9 janvier 2016

- Tournoi de pêche

Lundi, le 18 janvier 2016

- Réunion du conseil au 75, rue Principale salle du conseil

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Loisirs, Gestion interne, Comité Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2 et OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, RIDT, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Chemin de St-Rémi, Comité ensemencement, OMH, Gymkhana et Route des Monts Notre-Dame

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

M. Carl Pinard, inspecteur municipal - Disponible les vendredis

418 779-2300 poste 13

Mme Marie Noëlle Leclerc, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Doris Dubé, employé aux travaux publics et chemins d'hiver

M. Guillaume Dubé, employé aux chemins d'hiver

